CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL
RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
FÊTE FORAINE – COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES
CIRCULATION ET STATIONNEMENT FORAINS

RP/TP

Arrêté n°414 -Octobre 2025-ST

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 , L.2213-2, L.2212-29 et L.2331-4,
Vu l'Article 417-6 du Code de la Route,
Vu l'Article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande en date du 28 octobre 2025 de la Commission Municipale des Fêtes de CAUDRY concernant l'organisation de la Fête Foraine de la ST Maxellende,

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes les mesures de Sécurité publique, la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1: La Commission Municipale des Fêtes de CAUDRY est autorisée à occuper le domaine public, afin de permettre l'installation de forains en raison de l'organisation d'une fête foraine.

ARTICLE 2 : Le Domaine Public sera occupé le jeudi 6 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ainsi que du samedi 15 novembre 21h00 au lundi 17 novembre 6h00
– le stationnement sera interdit rue Fernand Beauvillain du n°9 jusqu'au stop avec l'angle de la rue la République

ARTICLE 3 : La signalisation requise (stationnement interdit) sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur Poulain Bernard, de la commission municipale des fêtes

Fait à Caudry, le 30 octobre 2025

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué

Marc DEVIENNE